

CIRCULAIRE N° 20 DU 5 MAI 2021

Aux Présidents des Ligues régionales
Présidents des Comités départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini

Copie Comité directeur
Anne Barrois-Chombart
Souad Rochdi

OBJET : Offre promotionnelle primo-accédants

Chers Amis,

Le comité directeur de la Fédération française d'athlétisme réuni le 30 avril dernier a décidé, dans le but de faciliter la prise de licence des primo-accédants * entre le 1er mai et le 31 août 2021, de baisser la part fédérale de chaque nouvelle licence de 30 à 10€, charge qui correspond à l'administration générale, au montant de l'assurance et à la gestion du développement informatique individuel sur le système d'Information de la FFA.

Cette offre promotionnelle fait suite à la crise sanitaire actuelle et répond à la nécessité d'une relance de l'activité athlétique dans les clubs ce printemps.

Pour être parfaitement comprise, appliquée dans les clubs et donc efficace, cette offre promotionnelle pourrait être complétée par un effort solidaire des ligues régionales et des comités départementaux, basé comme suggéré par le comité directeur, sur une suppression totale ou partielle de la part licence de la cotisation clubs, sur la même période de prise de licence.

Cette baisse complémentaire ne pourrait statutairement être validée dans les structures déconcentrées que par les assemblées générales de celles-ci.

Un certain nombre d'entre elles ont déjà eu lieu, mais une possibilité de « ristourne » des montants de la part licence de la cotisation clubs, peut cependant être envisagée et validée par les comités directeurs respectifs des ligues régionales et des comités départementaux dont relève cette compétence.

Considérant que la Fédération, les ligues, les comités et les clubs œuvrent en commun pour l'essor de notre discipline, toute déclinaison de cette initiative, ne mettant pas en péril l'équilibre financier des dites structures, se placerait, évidemment, en appui important de la politique fédérale.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie Bellicini
SECRETAIRE GENERAL

* un primo-accédant est une personne n'ayant jamais été licenciée à la FFA auparavant